



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique dome	stique BT / TBT e	xistante		
N° de rapport : 23/16.05.16/03				
Concerne				
Demandeur: Celtibleed - Skitch	16			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	NC			
Adresse de la visite : Luc du Ve La Grama, 9 - 1801 STETSEX : Date de visite 26/05/16. Date d'émission : 26/05/16 Références client : VC				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💋 276 bis et dérogations 🕰 271 bis 🗅 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	nombre de circu	iits terminaux :	7	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou	
Correspondances des schémas à l'installation	And the second second	V	dérog.	
Etat du matériel électrique installé	~	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	V			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des disp	ositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1.0		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X			
continuité des connexions equipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	- A		V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	· /		_4	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre :		1/		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement in	dividual de l'agent SOC	OTEC BELCILIM	Lachi	
Manquements / Notes :	dividuel de l'agent 500	OTEC BELGION	aspi.	
The state of the s	sass in switted from acceptance parts			
Voir ANNEXE			550 #2 8at U	
HUN EXE	cas - the heaters	PER 1280 00 00 00 000		
di un unu altri ilizioni a listinitini anti tuttina no como etchi in montrea de e este despresiono de			, and an and an a	
A SHESTER TO BE SEEN TO THE RESIDENCE OF THE SECOND STREET, THE SECOND STREET, STREET, STREET, STREET, STREET,	The transfer of the second of	5 X N. 11190000000 100 100	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Conclusion:		THE PERSON OF THE PARTY OF THE	2	
	A1	en recent visit and an extension of	17/3	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le proch le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	nain controle periodiqu	e est à effectuer	dans	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Un le même organisme après mise en conformité 🎢 au terme de 18 mois aprè	ne visite complémentai	re est à exécute	rpar 07.	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
m et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : ur SOCOTEC BELGIUM ASBL,			1/0215	
ALIEEARO)				
www.certigreen.be			V8	
Té	Tél. 0471/580.708			

SOCOTEC BELGIUM A8BL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 64/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0407 23/160516/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : con Si Ne + CHAMBRE.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Abrence de plan de la grand de l'instable de l'appelle de l'instable de l'appelle de l'instable de l'instab
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be